

Département du Finistère
Arrondissement de BREST

MAIRIE de
TRÉFLÉVÉNEZ
29800



Departamant Penn ar Bed
Arondisamant Brest

TI-KER
TRELEVEVEZ
29800

Réunion du Conseil Municipal
du Mardi 10 décembre 2019
Convocation du 07 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL

Membres absents : Rozenn BONNIN, Sandrine LAURENT, Lindsay MADEC, Charlotte GENDRON

Membres excusés :

Ont donné procuration : Mme FOUILLARD Marie-Claire à M PHILIPPE Georges

Secrétaire de séance : Benoît BONNIOU

DEMOLITION MAISON 1 RUE DU MINIHI ET RENOVATION EXTENSION 3 RUE DU MINIHI

Jean-Luc LE STANC 2^{ème} adjoint, en charge des travaux, rappelle qu'il y a eu quatre réunions de travail sur ce projet pour aboutir aux plans de l'avant-projet présenté ce soir. Diverses remarques et demandes formulées lors de ces réunions ont été prises en compte par le cabinet de maîtrise d'œuvre.

Benoît BONNIOU demande si la séparation entre les toilettes et la salle de bains a été actée. La lecture du plan le confirme.

Didier SALAUN rappelle son observation sur le bruit que pourrait émettre le chauffe thermo dynamique dans la cuisine. Bernard LE MENN signale que le bruit sera un peu plus élevé qu'un congélateur et qu'avec une capacité de 300 litres, ce matériel peut ne fonctionner qu'en journée.

Jean-Luc LE STANC informe que le poêle et la cuisine sont en option afin de privilégier des professionnels locaux notamment pour une réactivité en matière de service après-vente. Les membres présents abondent à l'unanimité à cette option.

Le montant estimatif arrêté par le maître d'œuvre ressort à 191.000 € Hors Taxes. Suite aux demandes formulées aux différentes commissions de travail, les membres présents donnent leur accord sur ce montant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter des subventions : ETAT dans le cadre de la subvention DETR, le Conseil Départemental (logement social)...

Il est suivi dans sa proposition à l'unanimité

CONVENTION MUTUALISATION INFORMATIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

Mr le Maire informe les membres présents que la mutualisation informatique au niveau de la CCPLD prend enfin forme. Tout au long de l'année 2019 divers échanges ont eu lieu entre les maires et le cabinet d'ingénierie et échanges en mairie.

6 axes principaux ont été retenus :

Pack expertise
Pack sécurité
Pack préventif
Pack applicatif
Pack formation
Pack « usages citoyens »

Mr le maire précise que pour notre commune il est nécessaire de s'appuyer sur une expertise, une ingénierie extérieure à nos prestataires actuels (fournisseurs de matériels, logiciels...).

Aussi il propose que la commune adhère au service commun des systèmes d'information pour mener à bien les missions d'expertise et de sécurité.

Patricia CHORLAY-HENOT, 1^{ère} adjointe, informe qu'elle a assisté, en fin d'après-midi, à une réunion du SIMIF (syndicat informatique entre diverses communes du département, auquel la commune adhère).

Elle signale que la société JVS a répondu à un appel d'offres et qu'elle était la seule société à proposer le « cloud ». Ce qui montre la nécessité d'avoir une expertise, une ingénierie indépendante au service des communes.

Conscients que la sécurité informatique va être de plus en plus primordiale, les membres présents approuvent la signature de la convention.

AUTORISATION D'ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Mr le maire signale qu'il y a lieu de prévoir une enveloppe d'anticipations de crédits d'investissements sur le budget 2020 et ce, à hauteur de 25 % des 610.004,44 € budgétisés au budget 2019 soit 152.501 € (chapitre 21).

Ceci permettra notamment de lancer les premiers travaux de la rue du Minihi.

Les conseillers présents valident la nécessité de disposer de cette enveloppe et donnent leur accord pour l'autorisation d'anticipation.

Georges PHILIPPE
Maire

